

La méfiance de Pierre-Yves Maillard offense les médecins vaudois

OPINION

Événement dans la quiétude vaudoise: un décret du Conseil d'Etat est contesté en justice par la Société vaudoise de médecine, l'Association des médecins cadres des hospices affiliés, le Groupement des médecins travaillant en cliniques privées, l'Ensemble hospitalier de La Côte et l'Association vaudoise des cliniques privées. Ce règlement, élaboré par le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard et ses services, vise à définir l'organisation médicale des hôpitaux reconnus d'intérêt public.

Ce règlement aborde des aspects financiers, que personne ne conteste. L'objet du conflit est ailleurs: dans une volonté de régler les relations entre les médecins cadres et les directions des hôpitaux, d'une part, et les relations des médecins entre eux, d'autre part. Des relations jusqu'ici parfaitement harmonieuses, parce que basées sur la confiance et la responsabilité.

Pour comprendre les choses, il faut partir du malade. Le malade fait appel à un médecin ou à une équipe médicale pour soulager ses souffrances. En cas de besoin, le médecin appuie son traitement sur les services d'un hôpital, qui va collaborer avec lui au traitement du malade. Toujours pour répondre aux besoins du malade, le médecin fera appel à la collaboration de ses confrères.

Tout part du malade, et tout se résout en termes de collaboration, sous la conduite de médecins qui mettent tout en œuvre pour la santé de leur patient, parce que telle est leur mission, tel est le contrat tacite qui les lie à leurs patients, et telle est leur éthique professionnelle. Parce qu'ils se sentent responsables du patient qui s'est confié à eux.

Rien à voir avec la structure hiérarchisée qu'entend développer M. Maillard, qui raisonne pour les hôpitaux comme on raisonne pour une fabrique d'automobiles: une

direction qui impose ses objectifs à des employés distribués dans un organigramme défini par un règlement. Une fabrique dans laquelle les automobiles n'ont rien à dire...

Le règlement sur l'organisation médicale des hôpitaux reconnus d'intérêt public, attaqué en justice, entend «définir les principes d'organisation médicale des hôpitaux reconnus d'intérêt public». Il définit une relation hiérarchique entre les médecins collaborant au sein de l'hôpital. Il va jusqu'à imposer «un système de planning mensuel dans lequel sont consignés pour chaque médecin cadre, en regard de son taux d'activité, ses présences et absences journalières ainsi que ses services de piquet». Comme si les exigences de la maladie, par essence imprévisibles, devaient se conformer au «planning mensuel» élaboré par la direction de l'hôpital!

Fondamentalement, le socialisme est fondé sur la méfiance alors que le libéralisme repose sur la confiance. Monsieur le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, qui est un magistrat brillant, est tellement immergé depuis si longtemps dans la culture socialiste qu'il ne s'aperçoit pas du climat de méfiance qui guide son action.

Pour lui, il s'agit de «prévenir». Alors même que nos hôpitaux publics fonctionnent très bien sur le principe de la confiance accordée aux médecins, il pense ne pas pouvoir «prendre le risque» d'un accident, d'un médecin inatteignable, d'un conflit entre deux confrères. Tout incident et toute anticipation d'un incident éventuel justifie, pour un socialiste, une directive ou un contrôle supplémentaire.

La réaction de Pierre-Yves Maillard à l'affaire Bogousslavsky est exemplaire de ce fonctionnement. Un libéral se serait contenté de punir le neurologue indélicat sans restreindre la

confiance faite à ses homologues. Mais un socialiste se devait de «prévenir»: il a restreint pour tous les chefs de service la petite autonomie financière dont ils disposaient et dont ni eux, ni leurs prédécesseurs, n'avaient jamais abusé.

Dans la même logique, les infirmières qui travaillent dans ces remarquables organismes que sont les centres médico-sociaux sont amenées, d'année en année, à remplir toujours plus de formulaires administratifs, au détriment du temps dont elles disposent pour leurs patients: parce qu'on refuse de leur faire confiance.

Les infirmières se plaignent, mais se soumettent. Les médecins cadres du CHUV se taisent, mais beaucoup quittent le navire. Les médecins des hôpitaux publics résistent, car ils se sentent offensés. Eux qui, pour répondre aux besoins de patients dont ils se sentent responsables, n'hésitent pas à prolonger leurs journées, à se lever la nuit ou à sacrifier leurs week-ends sans hiérarchie entre eux ni planning mensuel: ils se sentent désavoués par la méfiance que le règlement exprime à leur égard. Ils saisissent les tribunaux, ce qui n'est pas dans leurs usages.

L'histoire enseigne que les sociétés libérales fondées sur la confiance réussissent mieux que les sociétés hiérarchisées fondées sur la méfiance. Parce que la confiance stimule et motive, alors que la méfiance décourage et déresponsabilise. Pierre-Yves Maillard trouvera mille raisons pour justifier sa volonté d'intervenir et de réglementer. Sans voir que, pas à pas, il saborde un système de santé fondé sur la responsabilité d'acteurs motivés: motivés par la confiance qui leur est faite et par une éthique qui les honore. ■

JACQUES-ANDRÉ HAURY
MÉDECIN, ANCIEN DÉPUTÉ AU
GRAND CONSEIL VAUDOIS

